

Antony, le 13/05/2015

Les rythmes scolaires de la rentrée 2015

Chers parents,

Nous tenons à vous faire part des informations recueillies lors du dernier conseil d'école (14 mars) et du dernier comité de pilotage sur les rythmes scolaires (13 avril). En effet, certaines de ces mesures concernent directement vos enfants et pourraient impacter votre organisation familiale. Il nous semble donc important que vous en preniez connaissance (et que vous puissiez éventuellement y réagir).

1) La signature du Projet éducatif territorial

Un projet éducatif territorial (PEDT) a été signé le 17 novembre 2014 par la Mairie d'Antony, le Préfet, le Directeur Académique et le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales.

Ce PEDT, même s'il n'est pas une obligation, constitue « un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et les autres administrations de l'État concernées (ville, culture, famille, etc.), des associations, des institutions culturelles et sportives, les représentants des parents d'élèves, etc. (Circulaire du 20 mars 2013 n°2013-36) ».

Il permet également d'obtenir une subvention de fonctionnement de l'État et de la caisse d'allocations familiales.

Dans ce document, après un rapide bilan des activités déjà mises en place par la ville sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, le PEDT présente ses objectifs :

- Réunir la communauté éducative autour d'un projet ambitieux et construit dans l'intérêt de l'enfant et du jeune.
- Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Rendre lisible l'action éducative de la ville sur les différents temps de l'enfant.
- Travailler sur une meilleure qualité d'accueil des enfants sur les temps périscolaires en organisant des formations en interne pour les animateurs et en professionnalisant le secteur de l'animation.

Ce PEDT rappelle les choix de la municipalité pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (allongement de la pause méridienne, temps récréatif...) et les activités proposés sur les temps périscolaires. Il définit également les modalités de suivi de ce PEDT.

Les associations de parents d'élèves réclament depuis le début de la réforme des rythmes scolaires d'être associées à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) sur la ville d'Antony.

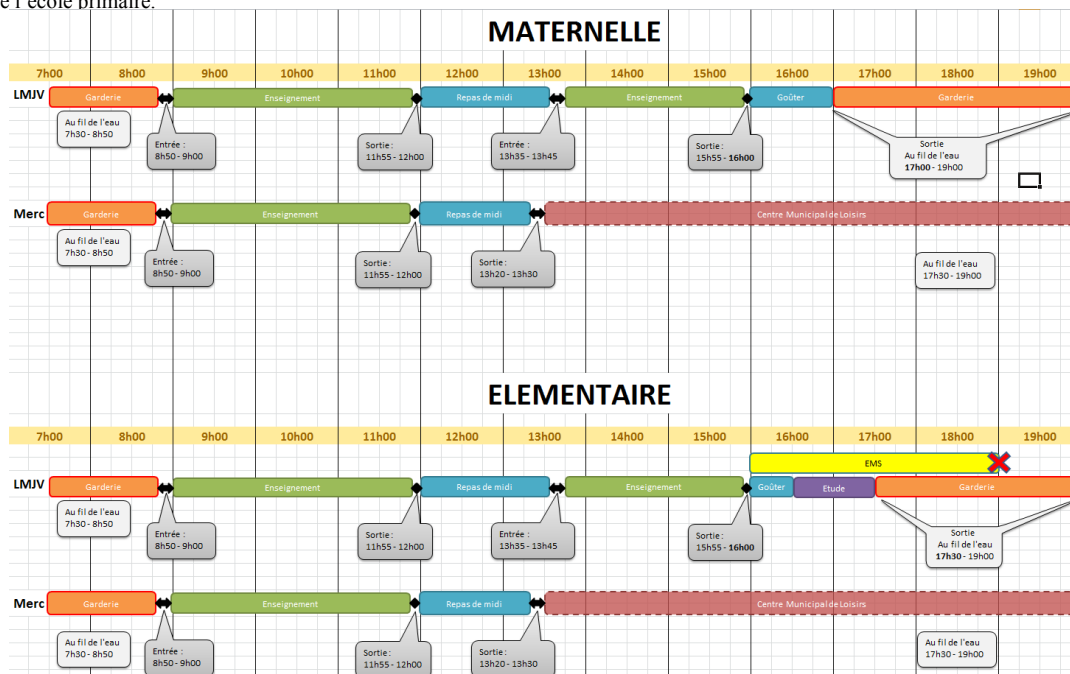
Nous apprenons, par la représentante de la municipalité lors du deuxième conseil de l'école Blanguernon (le 14 mars), que la municipalité a signé un PEDT. Effectivement, quelques jours plus tard (le 1er avril 2015), nous recevons copie du document datant pourtant du 17 novembre 2014 (soit 5 mois après !) sans qu'aucun représentant des parents d'élèves sur la Ville ne soit au courant, ni convié à la rédaction, ni à la relecture.

Pourtant, il est précisé dans les textes que les représentants de parents étant désormais membres du comité de pilotage du PEDT, ils doivent être sollicités dès le démarrage du projet autant que dans la phase d'évaluation du projet.

Nous tenons à votre disposition, sur demande, le document du PEDT de la ville d'Antony.

2) Les aménagements prévus à la rentrée 2015

Lors du comité de pilotage du 13 avril, un certain nombre d'aménagements ont été annoncés pour cette rentrée 2015. Ces changements concernent aussi bien l'école maternelle que l'école primaire.



Dans le détail :

- Pour les maternelles,

- Il n'y aurait plus de sortie possible entre 16h00 et 17h00;
- Le goûter aurait lieu de 16h00 à 17h00 ;
- La garderie de 17h00 à 18h00 serait enrichie d'ateliers à thème (les enfants étant libres d'y participer);
- LA GARDERIE DEVIENDRAIT PAYANTE DE 16h00 jusqu'à 19h00.

-Pour les élémentaires,

- Il n'y aurait plus de sortie possible entre 16h00 et 17h30; Les enfants iront donc à l'étude après le goûter (de 16h00 à 16h30);
- Le temps de 16h00 à 16h30 deviendrait donc payant ;
- Il n'y aurait pas de retour possible à la garderie après l'EMS. Sortie obligatoire à 18h00 pour les enfants concernés par l'EMS ;
- LA GARDERIE DEVIENDRAIT PAYANTE A PARTIR DE 17h30.

Les autres temps, scolaire, garderie du matin et pause méridienne ne sont pas modifiés.

La mairie, pour justifier ces choix, annonce une organisation plus simple et plus sécurisante pour les enfants.

Nous avons compris et vous avons communiqué que la municipalité n'envisageait pas de changements sur les rythmes scolaires à la rentrée 2015, si ce n'est sur les contenus des temps périscolaires et sur la formation des encadrants.

Pourtant, ces nouveaux aménagements annoncés vont avoir des répercussions :

-Sur les rythmes de l'enfant : Les enseignants et les parents constatent que les enfants sont nettement plus fatigués qu'avant la réforme. Or ces nouveaux aménagements vont encore alourdir le temps de présence à l'école des enfants qui ne peuvent être récupérés à 16h00.

-Sur la qualité des Etudes : Le nombre d'enfants restant à l'étude va sans doute augmenter alors que les effectifs sont déjà chargés et qu'il s'agit d'études encadrées et non dirigées.

- Sur l'organisation des parents (et sur leurs finances) : Les horaires de sortie de 17h00 en maternelle et de 17h30 en primaire ne sont pas les mêmes. De plus, les parents qui ne pourront récupérer leurs enfants à 16h00 devront supporter financièrement ces aménagements. On peut même imaginer que certains enfants se retrouveront seuls à sortir à 16h00, en primaire, pour ne pas alourdir les charges des familles.

- Sur les structures périscolaires : Certaines activités culturelles ou sportives (comme les structures municipales du Château Sarran) accueillent actuellement des enfants du primaire à partir de 17h00. Avec la nouvelle organisation proposée par la mairie (pas de sortie possible entre 16h00 et 17h30), ces propositions ne seront plus accessibles à nombre d'enfants.

Les enfants qui allaient à l'EMS ne pourront plus aller à la garderie de 18h00, ce qui veut dire qu'un certain nombre d'enfants ne s'inscriront plus à l'EMS (faute d'avoir quelqu'un pour les récupérer à 18h00).

Les associations de parents d'élèves, toujours mobilisées dans un dialogue avec la municipalité, demandent :

- 1) Le maintien de la tranche gratuite de 16h00-16h30 (avec sortie possible à 16h30).*
- 2) Le maintien de l'inclusion de la tranche de 17h30-18h00 dans le coût de l'Etude.*
- 3) Une grande vigilance sur la qualité des Etudes qui se trouvent de plus en plus impactées par ces changements de rythmes.*
- 4) Le maintien de la possibilité de rejoindre la garderie après l'EMS.*

Nous espérons pouvoir faire changer le projet envisagé par la mairie.

Vous souhaitez nous donner votre avis, approuver les choix de la mairie ou au contraire manifester votre mécontentement, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour les parents d'élèves de l'école élémentaire Blanguernon-Chénier

Pour la PEEP,
Madame Katia BIGOTTE
katia.bigotte@wanadoo.fr
0607186865

Pour la FCPE,
Monsieur Xavier Morin
fcpe.bc@gmail.com
0665054551

Pour l'AAPEELA,
Madame Muriel GREMION
muriel.gremion@gmail.com
0627310399